



DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Benoit St-Denis, adjoint au DGA-SPER
Service de prévention et contrôle des infections

DATE : 30 juin 2022

OBJET : **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS**

Après une petite accalmie, les éclosions de COVID-19 à travers nos installations sont de plus en plus fréquentes et ce, depuis quelques semaines. Nous aimerions rappeler que le port du masque est obligatoire **en tout temps*** dans la majorité de nos installations de soins et de services sociaux et que **cette règle s'applique aussi à nos visiteurs et aux proches aidants** (à l'exception des visiteurs et proches-aidants en centres jeunesse et en centres de réadaptation en dépendance).

Nous comptons sur votre collaboration afin de bien véhiculer cet important message à ces derniers.

Pour leur rappeler le port du masque obligatoire en tout temps, nous avons prévu, prochainement, quelques actions de communication :

- Bandeau faisant la promotion du port du masque sur intranet;
- Bandeau faisant la promotion du port du masque sur notre site Internet;
- Publication sur notre page Facebook;
- Remise du dépliant *Consignes aux visiteurs et aux proches aidants en milieu hospitalier* par les agents de sécurité, aux entrées des CH et affiche promotionnelle présentant le code QR pour téléchargement de ce même dépliant;
- Mention des consignes PCI dans la page visiteurs de notre site internet
 - Lien vers les dépliants des mesures en CH et en CHSLD
 - [consignes en CH](#)
 - [consignes en CHSLD](#)

Veuillez noter que le non-respect de cette consigne pourrait entraîner au visiteur ou au proche aidant le retrait de son droit de visite.

Merci de votre habituelle collaboration!

**La seule exception pour laquelle un visiteur ou un proche aidant peut enlever son masque, est lors de la prise de repas dans la chambre d'un usager en CHSLD seulement.*